

# VERS UNE PRESSE D'EXPRESSION LIBRE DANS L'ÉCOLE

Michel MULAT

Lycée Technique Jules Viette  
Montbéliard  
(Doubs)

Pour certains

un journal dans un lycée, ça fait desordre !

Pour nous

Le journal est apprentissage de la responsabilité  
et de la démocratie.

Ceux qui ont pu avoir été considérés comme des pionniers il y a une vingtaine d'années ont tellement milité que leurs "recettes" ne leur appartiennent plus, à tel point qu'on ne veut même plus leur reconnaître un quelconque droit d'aînesse, une quelconque priorité:

"Pour avoir un journaliste dans ta classe tu feras la queue comme tout le monde.";

"Pour visiter nos presses, réservez un an et demi à l'avance.";

"Vous attendrez votre tour pour publier les textes de vos élèves dans ma gazette locale"...

Et pourtant je n'ai pas l'impression d'avoir beaucoup progressé:

-Toujours aussi peu de collègues -même s'il y en a eu plus en 91 lors de la "semaine de la presse"- qui se sentent concernés, qui n'ont autre chose à faire de plus important, de plus efficace, de plus formateur, de plus pédagogique, de plus PAE....-"Si j'avais su cela plus tôt";

"Tu comprends, je travaille actuellement sur le résumé";

"J'avais prévu d'aborder la violence dans la rue au troisième trimestre, alors là peut-être"...

sans parler du Saint-Programme, celui qui vous permet de réussir à 80% à tous les examens, si vous êtes sages, disciplinés, intéressés, et que "vous écoutez bien ce que dit le professeur, qui est devenu professeur parce qu'il a bien écouté, et qui ne pense qu'à votre avenir", ou qui vous permet tout simplement "d'avoir des notes" (dans la pratique quotidienne, l'enseignement, c'est d'abord des notes, "des notes à marquer

sur les carnets", "des notes à inscrire sur les bulletins", "des notes pour faire des moyennes.);

-Toujours les mêmes parents -un peu moins nombreux peut-être- qui considèrent que les 10% ne doivent venir qu'après les "cours importants", ceux qui préparent au bac, ce papier magique que l'on envisage dès la sixième, et qui fera du fils à maman un fils à papa. Ce fils-là "n'a pas de temps à perdre à lire le journal, il a son cours d'économie à apprendre".

-Sainte Anastasie? Elle a gardé ses mêmes petits ciseaux dorés à découper les articles tendancieux. "Ceci pourrait choquer les parents"; "Attention à l'implicite: des professeurs pourraient se reconnaître et mal réagir"; "Et la langue mon cher! le mot "merde" a une valeur littéraire chez Sartre, pas dans un article écrit par un élève".

-Et l'érotisme! -pornographie voulez-vous dire! car d'érotisme il ne saurait être question dans la langue de l'école, du collège, du lycée... "Passez vos examens d'abord, le sexe, vous aurez tout le loisir nécessaire pour l'aborder après, ailleurs, plus tard, quand on saura soigner le SIDA". De Gaulle, le militaire chrétien, a su concocter un petit code Hayes à la française pour "protéger la jeunesse" menacée. Censeurs, rendez l'hommage que vous lui devez au grand Charles!

-La censure demeure, même si parfois nos censeurs ont troqué leur cravate fonctionnelle de chefs garants de la morale d'établissements contre une carte syndicale. Cela donne des protestations officielles, voire des "procès" en Conseil d'administration. Si, si, je vous jure! "Cette semaine de la presse" (il s'agit des protestations du responsable du syndicat majoritaire, faites, l'an passé, auprès du chef d'établissement, relativement à la Semaine Nationale dans laquelle j'ai voulu engager le lycée dans lequel j'exerce) ne saurait concerner des élèves de première qui ont une épreuve de français à préparer"; "Vraiment n'importe quoi!"...

J'ai même vu, l'an passé, une épreuve de notre journal de classe en format A3 -intégralement écrite, conçue, réalisée en traitement de texte-PAO par mes élèves de Seconde Technique Spéciale (issus de CAP)- détournée et affichée en salle des profs par un collègue, qui, horreur syndicaliste-majoritaire, avait dévouvert trois fautes de frappe dans une page de 6000 signes. Elles avaient été, du geste rageur du redresseur de tort, entourées en rouge.

Que cache l'anecdote? De la peur, à mon sens, avant toute chose, peur de la jeunesse. Peur de la liberté d'expression chez les jeunes? De la démocratie dans la classe. Peur de la sexualité de ses enfants, ou de ceux des autres. Où sont passés les soixante-huitards?

Peur de perdre un peu de son autorité, un peu de son savoir, un peu de son pouvoir. PEUR.

# le journal scolaire dérange

Le journal scolaire oblige l'adulte à reconnaître la production, la création, la parole des jeunes, en même temps qu'il leur apprend à s'organiser, à assumer des responsabilités, à planifier leur travail, à vivre une expérience de socialisation.

DANGER

Par voie de conséquence le journal dérange.

Il dérange le "magistralier", le prof qui pose des questions à trous -et attend que la "tête de classe" délivre le mot manquant- celui qui détient tout seul -sous l'oeil bienveillant de son manuel à lui, bien choisi, le bon- le Savoir: savoir infailible, indiscutable, savoir vrai, savoir unique, savoir qui ouvre les portes, savoir que son diplômé d'Etat a reconnu, validé... savoir à restituer et qu'on peut

noter sur vingt.

Il n'a pas de temps à perdre: son année est découpée en 36 semaines de programme + éventuellement un PAE rituel.

L'étude de la presse professionnelle serait, pour lui, porteuse d'imprévu. Le journal de ses élèves pourrait aborder, dans une progression qui n'est pas la sienne, qui n'est pas celle "recommandée par le programme et Monsieur l'Inspecteur", des sujets auxquels il n'aurait pas eu le temps de réfléchir. Il se sentirait menacé dans son statut, il se sent menacé dans sa personne.

C'est l'encyclopédie en cravate.

L'administratif, lui, veille à la discipline qui comme chacun sait, fait la réputation des écoles.

Dans bien des lycées, des collèges: pas de vagues, pas de remous. Moins se déplaceront les parents, meilleure sera l'année. Il faut de la "bonne entente", que tout "communique bien", on apprécie avant tout les bonnes volontés.

Le journal risque d'ébranler ce pouvoir personnel que l'on a déjà eu tant de mal à installer. Il pourrait mettre en cause tel ou tel point du règlement intérieur -démagogiquement rebaptisé "Contrat".

Pour l'administratif, en fait de communication, il s'agit d'abord d'information et l'information ne doit pas être partagée au risque de voir l'établissement sombrer dans "l'anarchie".

#### Réactualiser la participation.

Interdire ou prendre les devants. On voit apparaître ainsi des Journaux dits scolaires, à l'instigation des administratifs, qui présentent des informations administratives (heures d'ouverture des dievrs bureaux, informations pratiques concernant la cantine ou les bourses), les informations sportives -"faites du sport de compétition, vous penserez moins au sexe!"- avec un soupçon de morale, mais pas trop "car ce n'est pas très bien vécu par les jeunes".

Souvenons-nous de la réforme de "Tonton Edgar", celle que nous avons combattue, étudiants, celle qui introduisait la "participation", le droit pour le Président-animateur-chef d'établissement, "de se servir de la présence d'otages élèves dans les Conseils d'administration" auxquels ils ne doivent surtout rien comprendre.

Le journal scolaire risque d'être d'autant plus "dangereux" depuis qu'ont été constitués les Conseils de Délégués, même si on a pris soin de ne pas inscrire dans leur compétence le "domaine pédagogique". Imaginons un article, mal censuré, qui vienne insidieusement laisser entendre que les jeunes pourraient avoir leur mot à dire sur le contenu et la manière du cours qu'ils doivent subir "pour leur bien"... Quel scandale! Et voilà étalé au grand jour le fait que tel prof ne suit pas les directives officielles en matière de dictée en cinquième!

Le journal scolaire ne fait pas partie de ces libertés, de ces droits que l'on octroie, on ne peut donc jamais totalement en mesurer l'incidence sur la vie d'un établissement scolaire. Il reste ce que l'on risque de mal maîtriser. Alors tous les prétextes serviront à masquer une conduite magique exorcisante: quand on perçoit le risque de politisation récupérante, on brandit la Laïcité -on n'a jamais tant craint les "communistes" que depuis qu'ils franchissent le mur à l'envers- contre le risque de "scandale" -entendons à travers ce langage ultra-codé: le sexe- on brandit la sante-famille; contre le risque de "débordements" -traduction: une langue qui ne soit pas académique- on brandit le professeur de français...

Un journal dans un lycée, ça fait désordre!

# La liberté fait peur

Ils n'en veulent pas....

Elle fait peur, la liberté, au bon élève BCBG (bras croisés, gentil)...Conditionné par des années de gavage magistral, de ces cours qui ne demandent qu'à être reproduits, que peut-il faire d'un journal?

L'argument revient assez souvent pour qu'il mérite analyse: "Mais ce sont les élèves qui n'en veulent pas". Ils craignent pour leur avenir de chômeur en sursis. Ils ont peur de ne pas finir le programme, de ne pas être au même niveau que la Seconde III, qui a un "bon prof", lequel vient de finir le chapitre 12.

"A quoi ça sert?"

Et puis, il faut en être conscient, la liberté d'expression ne saurait être octroyée.

### Les parents, la société ...

Elle fait peur aux parents, nous l'avons vu, la liberté, surtout lorsqu'ils ont "démissionné" et qu'ils comptent tant sur l'école pour discipliner la pauvre brebis égarée, qu'ils ne peuvent plus dresser. Il ne manquerait plus que l'école reconnaisse aux jeunes des droits inconnus à la maison!...

La liberté est un danger social. Celui qui a fait l'apprentissage de la contestation contestera: voilà ce qui est difficilement supportable dans une société bien hiérarchisée et que l'écroulement du monde communiste conforte dans son attitude réactionnaire. Et alors l'argumentation la plus fallacieuse est autorisée: "si tu ne te soumetts pas, tu seras chômeur, mon fils!"

### De quelques faits de censure...

De quelques faits de censure, sans qu'il soit même porté de jugement sur leur fondement: Un groupe d'étudiants en Audiovisuel, dont ce sera le métier de faire des images vidéo et de les monter, n'est pas autorisé à filmer, l'an passé, les grèves Peugeot. Bien sûr cela aurait déplu à notre mère à tous d'autant plus qu'un jumelage tout à fait officiel et rectoral existe.

Plus récemment, des étudiants de ces mêmes sections, s'organisent pour suivre l'actualité lycéenne dans la rue... Ils ne seront autorisés qu'à interviewer leurs camarades dans l'enceinte de l'établissement, alors que, quand il s'agit de faire un reportage pour un organisme privé, ils peuvent sortir ce même matériel. Argument développé: "à Paris des caméras ayant été cassées, on craint pour notre matériel, fort coûteux".

La réalité plus profonde, "transction cachée" dirait-on en Analyse Transactionnelle: voilà des images, partant, une image du lycée, qu'on risque de ne pas, administrativement, maîtriser.

### Un journal dans un lycée, ça fait désordre! (bis)

1989: les Francas, auxquels se sont joints les Pédagogues Freinet, lancent dans l'hexagone l'opération "Les Cahiers de Doléances des jeunes". 120 000 jeunes y répondront.

Montbéliard: 20 cahiers ont été remplis impliquant environ 400 jeunes. La cérémonie officielle de remise de ces Doléances au président du District et Maire de la ville se déroule au Lycée Viette.

Dans ce même lycée, en début d'année scolaire, une convention de jumelage avait été signée conjointement par ma classe de seconde et un quotidien régional: nous pouvions avoir la chance, parmi bien d'autres clauses, d'avoir un accès à des "vraies" colonnes en page "jeunes", dans un "vrai journal".

Nos articles "Doléances", prêts à temps, acceptés verbalement (on nous avait promis une page entière à l'occasion de cette cérémonie), ne sont plus que courtes citations dans un article fort anodin sous la photo de Monsieur le Sénateur-Maire (laquelle semble indispensable au dit Régional, puisqu'il ne se passe pas de jour dans qu'elle n'y figure en bonne place.

Une page entière consacrée à Monsieur l'Académicien Dutourd, et un article sur le serin de Brognard, "si intelligent", qui avait su retrouver sa cage après deux ou trois jours de fugue, avaient été jugés prioritaires.

Bien sûr, ils ne réclamaient pas des droits, eux, qui puissent "déranger" un lectorat profondément attaché à ses privilèges d'adultes!

Les jeunes ne doivent figurer dans la presse des "grands" qu'en tant que victimes d'agressions ou de mauvais traitements, ou comme petits voyous "qu'ont mal tourné", dans la rubrique des faits divers. Il est, même après les récents débats de l'ONU toujours aussi inconcevable de leur donner un droit réel d'expression, avec les moyens de le faire: le plus souvent quand on leur ouvre les colonnes de la presse (ou les images de la télévision), ce n'est qu'en tant qu'interviewés par un adulte qui pense pour eux, et qui s'arrange (cf l'actualité) pour mettre en évidence leur difficulté à s'exprimer devant un outil qu'ils ne maîtrisent pas.

Condescendance!

La peur toujours, que le journal ne remette en cause, que le journal ne véhicule la révolte, peur de déranger... peur du politique, peur de perdre un peu de son Pouvoir d'adulte.

## vive le journal

### Un journal ce n'est pas ...

Des Journaux de clubs ou des Journaux d'Etablissement, la Pédagogie Freinet s'en méfie. Quand ils ne sont pas télécommandés par une administration, ils sont trop souvent l'a, faire de "spécialistes" privilégiés, de ces élèves que l'on sélectionne tous les ans et que l'on garde jalousement le plus longtemps possible.

La belle brochure qui fait du prof Le Spécialiste et de ses élèves des nègres dévoués à son service est souvent un piège qui enferme: il faut faire toujours mieux avec de plus en plus de matériel.

### Le journal au contraire ....

Le journal doit permettre à la fois la création et la reconnaissance à la fois de la production qu'elle représente et de l'individu qui en est l'auteur.

Nous l'avons dit les jeunes doivent pouvoir s'exprimer dans la presse faute de quoi nous privons une proportion très importante de notre population de ses droits fondamentaux. L' "apartheid" existe chez nous, il serait temps de le reconnaître.

Mais la reconnaissance ne doit pas être seulement extra-scolaire. Dans la mesure où le système éducatif suppose toujours que l'on confonde évaluation et notation chiffrée, toute production est notée et compte -c'est le Conseil qui décidera du jeu équitable des coefficients dans le calcul des moyennes. Alors les critères, annoncés à l'avance, ne seront pas les mêmes: le prof de français évalue l'orthographe -hélas! mais elle compte encore au bac!- syntaxe, construction des paragraphes, poids des idées et relations logiques entre elles, clarté du style, introduction et conclusion, progression. Un article retenu n'est pas forcément celui qui a obtenu la meilleure note.

D'autre part, un article non retenu doit pouvoir être valorisé d'une autre manière, être transposé, devenir un flash pour la radio ou le journal télévisé (s'ils existent), un texte à envoyer aux correspondants... Pas de journal pour le journal, il fait partie, outil parmi d'autres, d'un tout, géré par le Conseil.

Le journal est donc d'abord un lieu d'expression libre. Tout y est permis qui ne risque pas de tomber sous le coup de la LOI: délation, mise en accusation de personnes nominalement désignées, mensonge flagrant, atteinte à la vie privée, racisme..

Les jeunes ont des choses à dire, ils doivent pouvoir les communiquer, les é-

crire. Ils doivent pouvoir s'adresser à d'autres jeunes comme aux adultes. On doit donc retrouver dans le journal de classe les textes libres produits par les élèves de la classe, qu'ils aient été publiés ailleurs ou non. Voir à ce sujet les écrits des Pédagogues "Freinet".

Le journal est ouverture dans la mesure où il permet de mettre en relation la classe avec d'autres classes, d'autres jeunes, d'autres régions. Il doit permettre de sortir de la classe pour aller interviewer la personne compétente sur la recherche que l'on fait.

Le journal offre l'occasion d'une approche des nouvelles techniques de communication que sont la photocopieuse, l'informatique et la télématique. (J'ai remis le limographe de mes débuts, celui que j'ai dû promener dans les couloirs du lycée avec tubes d'encre, chiffons, et piles de vieux papiers pour protéger les tables.)

Comment tolérer que des jeunes sortent encore du système scolaire sans n'avoir jamais touché un Minitel ou un ordinateur?

La télématique en classe nous permet l'accès à des banques de données, à l'A.F.P., pour une approche rapide de l'actualité. La télématique nous permet par l'intermédiaire de réseaux d'entrer en communication directe avec d'autres établissements scolaires de France, voire en Europe -quand nous ne sommes pas bloqués, comme nous l'avons été, par des problèmes purement techniques de comptabilité de matériel.

L'informatique: c'est l'initiation au traitement de texte (Word dans la classe de seconde citée), à la PAO (First Publisher). La PAO nécessitant un plus long apprentissage, elle peut toujours, lorsque nous sommes pris par le temps, être combinée avec la photocopieuse.

La télécopie: même si elle n'a pas encore été acceptée dans mon établissement ...

Pour finir.

Le JOURNAL SCOLAIRE dans l'école Freinet est une des bases de notre pédagogie. C'est lui qui transforme la production de l'enfant ou de l'adolescent en création. C'est lui qui donne un sens à ce qu'il fait en le sortant de l'Evaluation -"incontournable", lui explique-t-on- du système scolaire.

Il est ouverture, il est communication.

Le journal rend chacun actif, y compris le maître, obligé qu'il est, aussi, de "mettre la main" au clavier, dans une oeuvre véritablement commune.

Par le journal chacun prend conscience de ses droits et devoirs. Il est apprentissage de la responsabilité en même temps que de la démocratie.

Michel MULAT

## Bibliographie

(disponible à P.E.M.F.)

Dossier Pédagogique n°147/148 (1980)

C.Freinet "Le journal scolaire"

Pourquoi?Comment? "La télématique"

Pourquoi.Comment? "Les journaux scolaires"

Le Nouvel Educateur n° "D'où vient le journal scolaire"

